

- S'informer quotidiennement des nouveaux logements vacants via :
 - > les sites internet
 - > les réseaux sociaux
 - > les petites annonces
 - > les journaux
 - > les gérances
 - > les amis et voisins
- Visiter l'appartement qui vous intéresse, au plus vite, et s'inscrire auprès de la gérance sans tarder.
- Avoir un dossier complet avec toutes les pièces exigées par la gérance pour prouver votre solvabilité, notamment :
 - > trois dernières fiches de salaire ou certificat de salaire
 - > copie de l'extrait des poursuites
 - > copie d'une pièce d'identité et/ou permis de résidence
 - > éventuelle lettre de recommandation
 - > éventuel certificat de solvabilité
- Si vous avez reçu une réponse positive de la gérance, soyez prêt à fournir une garantie de loyer (maximum 3 mois de loyer net).

